Territoire et Environnement

La terre n'est pas un don
de nos parents,
ce sont nos enfants qui
nous la prêtent.

CCCT
Communauté de Communes
Chauny - Tergnier

Le sommaire

L'édito ..... page 3

Le SCoT ..... page 4

La collecte spéciale « Sapins de Noël » ..... page 7

La suspension du ramassage des déchets verts ..... page 7

Le guide pratique des déchetteries ..... page 8

Les horaires d'hiver des déchetteries ..... page 9

Les déchets de soins ..... page 10

Les équipements électriques et électroniques, les DEEE ..... page 12

Imprimerie DUPUIS 02 - TERGNIER

Papier aux normes PEFC

PEFC
Promouvoir la gestion durable de la forêt

L'édito

La Communauté de Communes Chauny Tergnier se tourne résolument vers l'avenir et mène donc une vraie politique environnementale et du cadre de vie sur le territoire communautaire.

Le SCoT du Pays Chaunois (Schéma de Cohérence Territoriale) en est d'ailleurs un très bel exemple. Il est devenu un réel enjeu de concertation et un formidable moyen de cohésion en aboutissant à l'élaboration des grandes orientations de notre territoire pour les années à venir : urbanisme, transports, développement économique, équipements publics, etc. Cela devrait permettre à nos communes, nous n'en doutons pas, de trouver de nouvelles ressources qui correspondent à la fois à leur évolution démographique et à leur potentiel économique tout en respectant une charte de développement durable.

La Communauté de Communes est également exigeante sur la qualité de l'environnement. Rappelons, qu'en France, 50% des consommations d'énergie dépendent de nos actes quotidiens.

Chacun peut, par des gestes simples et des équipements adaptés, non seulement réaliser des économies substantielles sur ses factures énergétiques en réduisant sa consommation, mais aussi participer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique.

La Communauté de Communes s'efforce, en proposant différents moyens de traitement des déchets, de limiter le volume des déchets déposés en décharge, tout en évitant le gaspillage des ressources naturelles. Et c'est pourquoi les ordures collectées sont majoritairement valorisées par recyclage.

Vous trouverez donc dans ce livret les orientations fondamentales de notre territoire grâce à une présentation du SCoT et un guide de gestion et de traitement des déchets banals ou dangereux, des déchets ménagers (ordures ménagères) et des déchets spécifiques (comme les DEEE, etc.).

Le Président de la Communauté de Communes Chauny Tergnier
Jacques DESALLANGRE

Le scot

Un projet d'avenir à l'échelle du Pays Chaunois

71 communes du Pays Chaunois ont décidé de mener une réflexion commune sur l'avenir du territoire, en mettant en œuvre un Schéma de Cohérence Territoriale.

Le Schéma de Cohérence Territoriale a pour objectif de mettre en commun les objectifs d'aménagement du Pays Chaunois, en créant un cadre de référence politique, tout en se plaçant à une échelle plus pertinente.

Ainsi, les grandes orientations du territoire concernant l'urbanisation, la desserte en transports, le développement économique, l'offre en équipements publics seront réfléchies concomitamment avec les questions de la protection des paysages, de la préservation de l'activité agricole ou encore de la prévention des risques.

Réfléchir à l'avenir du territoire, mettre en place un projet d'envergure et appréhender les dimensions de la vie quotidienne (se loger, travailler, se distraire, se déplacer…) nécessite un important travail qui va se dérouler durant environ 2 ans.

Cette démarche est articulée en 3 étapes et se fait en concertation avec les élus, acteurs socio-professionnels et habitants, afin d'aboutir aux orientations générales d'aménagement du SCoT :

1. l'état des lieux du territoire permet de mettre en exergue ses atouts à développer et ses contraintes à intégrer. Ce premier travail permet donc de poser des bases à la réflexion à venir : compte tenu de la situation actuelle, quel futur imagine-t-on ?

2. l'écriture du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** traduira les objectifs d'avenir. Véritable projet politique, ce document sera le pilier du SCoT.

3. le **Document d'Orientations Générales** correspondra à la traduction du Projet d'aménagement et de Développement Durable. Ce dernier pourra être accompagné de cartes ou autres documents graphiques.

Des orientations d'avenir pour notre territoire

Le SCoT devra créer des conditions favorables à l'accueil de nouvelles populations et au maintien des jeunes (pour soutenir la dynamique démographique amorcée) grâce à des actions en matière économique, foncière, de déplacements, etc., le tout en portant une attention particulière à l'environnement.

Ainsi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable comprend 3 orientations :

Axe 1 : Initier un renouveau économique, grâce à l'amélioration de l'accueil des entreprises, au soutien du tissu économique local (tout particulièrement les PME et PMI) et à une meilleure accessibilité du territoire.

Axe 2 : Structurer l'accueil de l'ensemble des populations en renforçant le pôle urbain (Chauny-Tergnier-La Fère) et les pôles relais (Folembray, Blérancourt, Coucy-le-Château-Auffrique, Saint-Gobain), par une politique foncière, une réhabilitation de l'ancien et une anticipation des besoins en équipements publics.

Axe 3 : Faire de l'environnement une valeur partagée par une préservation du patrimoine naturel et bâti, en réfléchissant à un développement démographique, urbain et économique raisonné qui préserve les paysages.

Vous souhaitez en savoir plus… ?

Un **site Internet** dédié au projet est mis en ligne : www.payschaunois.fr, vous offrant la possibilité de vous informer de l'actualité du SCoT.

Une **exposition** présentant la démarche « SCoT » est installée au siège du Syndicat Mixte du Pays Chaunois depuis le 20 novembre 2008 (Hôtel de ville de Chauny).

Une deuxième exposition itinérante a commencé à circuler :

- à Tergnier du 20 au 28 novembre 2008 (à l'Hôtel de ville),

- à Coucy-le-Château-Auffrique du 1er au 12 décembre 2008 (à la Communauté de Communes du Val de l'Ailette – Place du Marché),
- à la Fère du 15 au 31 décembre 2008 (à la Communauté de Communes des Villes d'Oyse – 16 rue Albert Catalifaud).

Par ailleurs, **le résultat des premières études est consultable** depuis le 20 novembre 2008 aux sièges des communautés de communes de Chauny-Tergnier, du Val de l'Ailette et des Villes d'Oyse, mais aussi dans les mairies de Besmé, Blérancourt, Bourguignon-sous-Coucy, Camelin, Courbes, Fresnes-sous-Coucy, Manicamp, Pierremande et Quierzy-sur-Oise.

Ces informations sont accessibles aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Vous pourrez nous donner votre avis et nous faire part de vos remarques par le biais d'un **cahier de recueil d'avis** laissé à votre disposition.

Suspension du ramassage des déchets verts

DU 4 DECEMBRE 2008 AU 16 MARS 2009

Comme chaque année, le ramassage des déchets verts sera suspendu durant la période hivernale du 4 décembre 2008 au 16 mars 2009.

Durant cette période, les déchetteries qui restent ouvertes accueillent ce type de déchets.

La TEOM

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La TEOM n'a pas augmenté en 2008.
Le taux est resté inchangé à 3,37 %.
Les bases 2008 sont de 23 752 385 € d'où un produit de 800 455 €.

La collecte spéciale «Sapins de Noël»

LES 5, 6 ET 7 JANVIER 2009

La collecte spéciale « Sapins de Noël » sera organisée les 5, 6 et 7 janvier 2009 suivant le planning suivant :

Lundi 5 janvier 2009 :

Abbécourt, Beaumont-en-Beine, Chauny (secteur sud), Frières-Faillouël, la Neuville en Beine, Liez, Marest-Dampcourt, Mennessis, Ognes, Villequier-Aumont et Viry-Noureuil.

Mardi 6 janvier 2009 :

Amigny-Rouy, Autreville, Condren et Sinceny.

Mercredi 7 janvier 2009 :

Béthancourt-en-Vaux, Caillouël-Crépigny, Caumont, Chauny (secteur nord), Commenchon, Guivry, Neuflieux, Tergnier et Ugny-le-Gay.

Rattrapage des collectes du 25 décembre 2008 et 1er janvier 2009

Collecte du 25 décembre 2008

- OM et Sélectif : Autreville, Abbécourt et Ognes : rattrapée le 26 décembre.
- Encombrants : Viry-Noureuil : rattrapée le 26 décembre.
- Tergnier secteur 1 (Quessy-Cité) et 2 (Quessy-Centre/ Fargniers), ainsi que Chauny secteur 1 (Quartier de la Résidence) : seront rattrapées le lundi 29 décembre 2008.

Collecte du 1er janvier 2009

- Collecte du 1er janvier : Autreville, Abbecourt et Ognes : rattrapée le 2 janvier 2009.

Le guide pratique des déchetteries

Particuliers, commerçants et artisans, les apports sont limités à 2m³ par jour.

Commerçants et artisans, vous ne pouvez déposer que les gravats, déchets végétaux, papiers et cartons.

A compter du 1er janvier 2009, les dépôts des professionnels ne sont plus acceptés le samedi.

A déposer dans les bennes et les conteneurs !

Les déchets admis	***les déchets verts, les papiers, les cartons, le verre, les gravats, le mobilier usagé, tout-venant, les piles, la ferraille, les pneumatiques (véhicules légers), les batteries***
Les déchets ménagers spéciaux	***les huiles de vidange, les produits phytosanitaires, les peintures, les acides et bases, les réactifs de laboratoire***
Les déchets interdits	***les déchets hospitaliers, les produits explosifs, inflammables, radioactifs, les éléments entiers de carrosserie, les médicaments, les cadavres d'animaux, les pneumatiques (véhicules lourds), les ordures ménagères, les produits toxiques***

Ces listes ne sont pas limitatives. Le gestionnaire est toujours habilité à refuser des déchets qui, par leur nature, leur forme, leur dimension, leur volume ou leur quantité, présenteraient un danger.

Des gardiens vous accueillent en permanence dans les déchetteries. Ils sont à votre disposition pour vous aider à bien trier et à déposer vos déchets dans la benne.

Vous pouvez avoir à présenter un justificatif de domicile prouvant que vous habitez bien dans une des communes de la CCCT et cela afin d'éviter des abus qui mènent à une surcharge de dépôts en déchetterie.

L'HIVER, POUR VOS DECHETS VERTS
LA SOLUTION C'EST LA DECHETTERIE !!!

Les horaires d'hiver des déchetteries

Les horaires d'ouverture des déchetteries de Chauny et de Beautor, durant l'hiver (de novembre à avril) :

Du lundi au vendredi de 14h à 17h
Le samedi de 9h à 17h

La déchetterie de Chauny est ouverte aux habitants d'Abbécourt, Autreville, Beaumont-en-Beine, Béthancourt-en-Vaux, Caillouël-Crépigny, Caumont, Chauny, Commenchon, Guivry, Marest-Dampcourt, La Neuville-en-Beine, Neuflieux, Ognes, Sinceny, Ugny-le-Gay, Villequier-Aumont et Viry-Noureuil.

La déchetterie de Beautor est ouverte aux habitants d'Amigny-Rouy, Condren, Frières-Faillouël, Liez, Mennessis et Tergnier.

Les déchets de soins

La Communauté de communes propose un dispositif qui prend en charge les coûts liés à la collecte en apport volontaire et au traitement en filière agréée des déchets d'activités de soins à risques infectieux, dits TPC (tranchants, piquants ou coupants). Ce service qui s'adresse aux particuliers est **GRATUIT.**

Si vous suivez un traitement médical qui engendre des déchets de soins à risques infectieux (DASRI) :

Quels sont les déchets concernés ?

Tout matériel tranchant, coupant ou piquant :

Aiguille de toutes sortes, seringues, etc.
Cathéters, tubes de prélèvement, etc.
Ampoules coupantes, etc.
Bandelettes, lancettes, etc.

Dans quoi mettre ces déchets ?

Un emballage homologué d'une capacité de 2 litres maximum vous est donné par votre pharmacien qui apposera sur votre emballage une étiquette code-barres d'identification.

Pour votre sécurité, les emballages sont équipés d'un système de fermeture temporaire pour les utilisations quotidiennes. Un verrouillage définitif est prévu quand l'emballage est plein.

Combien de temps conserver l'emballage et où le déposer ?

Vous pouvez conserver l'emballage 3 mois maximum à votre domicile, à l'abri de la chaleur.

Des bornes de collecte automatisées sont installées dans les déchetteries de Chauny et de Beautor. Ces bornes sont très faciles à utiliser.

Lors de votre première visite, le gardien de la déchetterie pourra vous aider.

Seuls les emballages réglementaires sont autorisés dans la borne automatisée.

Que deviennent les emballages ?

SITA DECTRA – qui est certifiée ISO 9001 pour la gestion globale des déchets de soins à risques infectieux – assure le regroupement et la collecte des déchets de soins. Chaque fois que nécessaire, un camion spécial viendra les chercher pour les acheminer vers des unités de traitement réglementaires agréées.

Mode d'emploi :

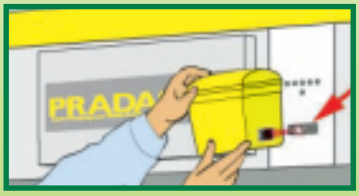

Présenter le code-barres devant la fenêtre du scanner pour une identification.

Dès que le code-barres est identifié, la lumière passe au vert ; vous pouvez alors ouvrir la trappe.

Déposer le conteneur et refermer la trappe.

Les équipements électriques et électroniques ménagers, les «DEEE»

Ces déchets, dits « D3E », ont une réglementation spécifique depuis le 15 novembre 2006. Cette réglementation impose notamment :

- La collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques par les collectivités pour les DEEE des ménages et assimilés en vue de la valorisation ; et une obligation de reprise gratuite de l'ancien appareil lors de la vente d'un nouvel appareil similaire pour les professionnels (retour magasin, reprise livraison) ;
- Le traitement sélectif systématique de certains composants (ex : condensateurs au PCB, cartes de circuits imprimés, lampes à décharge, etc.) et de substances dites dangereuses (ex : mercure, CFC, etc.) ;
- La réutilisation, le recyclage et la valorisation des DEEE collectés. La priorité est donnée à la réutilisation d'appareils entiers. Le recyclage comprend également la réutilisation de pièces et la valorisation matière.

LA CCCT NE COLLECTE PLUS LES APPAREILS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES USAGES !

Les solutions :

- la reprise « un pour un » dans les commerces ;
- l'apport volontaire dans les déchetteries de Chauny et de Beautor.

Réduisons vite nos déchets ça déborde !!!

ADEME — CCCT Communauté de Communes Chauny - Tergnier — ECO-EMBALLAGES — ADELPHE — SITA SUEZ — MEDISITA